

Crozon. En vacances, que faire de ses déchets ?



L'aire d'accueil des camping-cars de Morgat (Finistère). Ouest-France

La redevance incitative a été mise en place dans un objectif de réduction des déchets et d'incitation au tri sélectif. Des moyens sont mis à la disposition de chacun.

Résidences secondaires

Les occupants de résidences secondaires sont dotés, comme les résidents à l'année, de bacs individuels à couvercle vert pour les ordures ménagères, jaune pour les déchets recyclables, et/ou une carte d'accès aux colonnes d'apport volontaire semi-enterrées et aux déchetteries. Les colonnes d'apport volontaire (ordures ménagères, déchets recyclables, verre) du territoire sont répertoriées sur une carte interactive (www.comcom-crozon.bzh, rubrique Environnement – Déchets) permettant de localiser les colonnes les plus proches.

Locataires

Les locataires de meublés et de gîtes utilisent les bacs individuels et/ou la carte d'accès aux colonnes semi-enterrées mise à disposition par leur propriétaire, tandis que les visiteurs séjournant en hôtels, campings, résidences de vacances... peuvent jeter leurs déchets dans les équipements mis à disposition dans leur hébergement.

Camping-cars

Les camping-caristes doivent déposer leurs déchets dans les poubelles des aires de service et de repos pour camping-cars (Camaret, Le Faou, le Fret, Morgat) ou dans les campings où ils font halte. Pour rappel, la pratique du camping sous quelque forme que ce soit (tente, voiture, camping-car, véhicule aménagé, caravanes...) est interdite sur les espaces naturels et les bords de mer.

Visiteurs

Les visiteurs de passage et randonneurs sont invités à prévoir un petit sac pour emporter leurs déchets de pique-nique ou de goûter et les jeter dans leur hébergement. À noter : la colonne à ordures ménagères située à l'extérieur de l'aire de camping-cars de Morgat est accessible à tous (paiement 0,50 € par carte bancaire).

Une seule règle pour lutter contre la pollution des espaces naturels : ramener ses déchets ! Et ne pas oublier de les trier (www.consignesdetri.fr) en rentrant à son hébergement, même en vacances...